numéro 43

BULLETIN d'information

MUNICIPALITÉ DE PORT-VALAIS

CONVOCATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 12 juin 2012 à 20h00
à la salle Tauredunum aux Evouettes

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes 2011
3. Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2011 et du rapport de l'organe de révision
5. Budget 2012: investissements complémentaires
6. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2011 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque contribuable a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-Valais

Paraît
2x par année

Impression
1600 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

Compte de fonctionnement par natures

	COMPTE 2011		BUDGET 2011		COMPTE 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	5'384'311.35		5'409'930.00		5'263'423.20	
Biens, services et marchandises	3'435'080.63		2'513'430.00		3'557'234.32	
Intérêts passifs	371'113.55		382'000.00		397'681.85	
Amortissements	3'641'746.80		1'994'300.00		2'500'815.51	
Parts à des contributions sans affectation	68'608.50		68'600.00		68'608.50	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'495'288.20		1'532'300.00		1'448'497.90	
Subventions accordées	1'159'363.25		1'153'150.00		1'273'607.01	
Subventions redistribuées	-.--		-.--		-.--	
Attributions aux financements spéciaux	2'553'992.06		292'500.00		806'355.00	
Imputations internes	1'269'844.42		76'000.00		148'636.10	
Impôts		12'094'305.05		7'541'000.00		8'846'824.24
Patentes et concessions		195'598.55		173'500.00		293'645.10
Revenus des biens		584'314.85		317'500.00		391'367.03
Contributions		3'266'944.29		2'833'350.00		3'104'887.34
Parts à des recettes et contributions sans affectation		3'513.60		-.--		883.65
Restitution de collectivités publiques		179'324.25		73'000.00		146'849.60
Subventions		1'856'229.69		1'687'650.00		1'759'435.70
Subventions redistribuées		-.--		-.--		-.--
Prélèvement sur les financements spéciaux		487'833.86		308'680.00		1'290'942.97
Imputations internes		1'269'844.42		76'000.00		148'636.10
Total des charges et des revenus	19'379'348.76	19'937'908.56	13'422'210.00	13'010'680.00	15'464'859.39	15'983'471.73
Excédent de recette du compte de fonctionnement	558'559.80		-411'530.00		518'612.34	
	19'937'908.56	19'937'908.56	13'010'680.00	13'010'680.00	15'983'471.73	15'983'471.73

Commentaire relatif aux comptes de l'exercice 2011

Résultat de l'exercice 2011 en comparaison du budget
() = budget
La marge d'autofinancement de l'année 2011 se monte à Fr. **4'053'950.90**. A cet excellent résultat et en prévision des investissements futurs, nous avons attribué une réserve de Fr. 1'400'000.00, ce qui nous donne en finalité une marge de Fr. **2'653'950.90.**
Le compte de fonctionnement boucle sur un excédent de recettes de Fr. 558'559.80, alors que le budget prévoyait Fr. 411'530.00 de déficit.

La différence par rapport au budget se justifie principalement comme suit :

- **Amortissements:** un supplément de charges, en raison des amortissements ordinaires (Fr. 2'095'391.10) et du patrimoine financier (Fr. 1'546'355.70).

- **Biens et Services:** secteur où la Municipalité a la maîtrise des coûts. En automne, lors de la préparation du budget, nous ne pouvions prévoir les événements ci-dessous. Le dépassement de budget est principalement dû aux secteurs suivants:

  - Pompiers (+Fr. 34'970), sinistre aux hydrocarbures, qui devrait être remboursé par les assurances.
  - Eau potable (+Fr. 63'000), fuite d'eau sur le réseau des Evouettes.
  - Eaux usées (+Fr. 34'000), panne liée à l'inondation d'une armoire de commandes d'une station de relevage.

- **Protection et aménagement de l'environnement :** un montant de Fr. 878'384.78 s'inscrivait au bilan au 31.12.2010 (déficit cumulé des ordures depuis 2006). Au vu de l'excellent résultat, le Conseil communal a décidé d'amortir ce déficit.
  Pour rappel, ce secteur doit passer par une maîtrise absolue des coûts (taxes d'ordures). Et, au vu du montant de Fr. 878'384.78 à compenser, le citoyen aurait vu ses taxes d'ordures augmenter de manière disproportionnée.
  Bien que le déficit cumulé ne figure plus au bilan, les efforts de maîtrise des coûts doivent perdurer. Toutefois, une augmentation des taxes semble inéluctable à terme.
  La Municipalité continue, en collaboration avec la Satom, à poursuivre ses réflexions et à trouver des solutions.
  Le secteur de l'eau potable (réseau des Evouettes), qui doit également être autofinancé, a vu ses réserves au bilan se dissoudre (-Fr. 38'144.96). Un audit a été effectué et l'une des tâches de la prochaine législature sera d'autofinancer ce secteur.

- **Finances et impôts :** les impôts des personnes physiques sont supérieurs de Fr. 187'356.00 par rapport au budget. Quant aux personnes morales, des recettes extraordinaires sont comptabilisées (+Fr. 4'232'000), principalement grâce au bénéfice d'une vente d'une entreprise.

L'exercice 2011 est excellent, comme le démontre le résultat ci-dessous:

RESULTAT DE L'EXERCICE	2011	2010
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	19'937'908.56	15'983'471.73
Charges de fonctionnement avant amortissements	-15'883'957.66	-12'979'390.11
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	**4'053'950.90**	**3'004'081.62**
Prélèvement sur fonds de réserves «Epuration»	-.--	-.--
Prélèvement sur fonds de réserves «Eau»	-.--	14'269.45
Prélèvement sur fonds de réserves «Place de jeux»	-.--	158'745.63
Attribution aux fonds de réserves «Place de jeux»	-.--	-135'000.00
Attribution aux fonds de réserves «Circulation et parcage»	-1'400'000.00	-50'000.00
Prélèvement sur fonds de réserves «Circulation» et «BTR»	-.--	593'686.15
Attribution aux fonds de réserves «Rives Canal»	-.--	-220'000.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	**2'653'950.90**	**3'365'782.85**
Amortissements ordinaires	-2'095'391.10	-2'080'469.28
Amortissements complémentaires		
Eau - Conduites Evouettes	-.--	-14'269.45
Démolition BTR	-.--	-593'686.15
Place de jeux et Complexe sportif		-158'745.63
RESULTAT	**558'559.80**	**518'612.34**

Commentaires sur les investissements 2011

Le montant total d'investissements nets se monte à Fr. **3'003'095.75** (Fr. 2'499'000).
La différence avec le budget s'explique par les investissements consentis par la Municipalité: **Circulation et parcage** (horodateurs, panneaux de signalisation,...), **Combles des Evouettes** (dépassement de budget), **Complexe sportif:** une subvention de l'UEFA que nous n'avons pas obtenue et qui était prévue.

Les investissements attendus ont été réalisés.

Comptes 2011 – Investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Villa Nauplia - Chaudière	26'181.75	-.--
Vente de terrains - Patrimoine administratif	-.--	3.00
	26'181.75	**3.00**
SECURITE PUBLIQUE		
Subvention véhicule Service du feu	-.--	9'855.35
Installation de bornes hydrantes	23'735.81	-.--
	23'735.81	**9'855.35**
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Combles école des Evouettes	241'213.90	-.--
Salle de classes et mobilier	58'443.06	-.--
	299'656.96	**0.00**
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Complexe sportif	584'714.02	-.--
Subvention complexe sportif	-.--	67'500.00
Salle des lotos - steamer	10'332.60	-.--
Chemin pédestre Remonfin	22'250.60	-.--
Infrastructures touristiques	8'495.30	-.--
	625'792.52	**67'500.00**
PREVOYANCE SOCIALE		
Climatisation crèche	60'270.65	-.--
	60'270.65	**0.00**
TRAFIC		
Aménagement Place de la Gare - Etude	27'375.30	-.--
Route d'accès ZI - Iles aux Gouillons	139'296.95	20'845.05
Aménagement Route du Tonkin	304'295.05	-.--
Aménagement parc Bellossy	66'273.75	-.--
Route de Boson	51'762.15	-.--
Routes Batailles-Chenevières-Grange à Taro	64'911.25	-.--
Routes cantonales - Participation au Canton	2'817.90	-.--
Eclairage public	100'851.05	-.--
Véhicule travaux publics	3'436.00	-.--
Aménagement halle travaux publics	10'917.50	-.--
Circulation et parcage	166'889.60	-.--
	938'826.50	**20'845.05**
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
PGEE	332'411.45	-.--
Subvention dégrilleur Canal Stockalper	-.--	35'681.10
Turbine des Evouettes	101'778.80	-.--
Achat balayeuse et broyeuse	65'205.35	-.--
Compacteurs	46'019.85	-.--
	545'415.45	**35'681.10**
ECONOMIE PUBLIQUE		
Station essence nautique - 1ère étape	522'859.40	-.--
Pontons écoles de voile	57'000.00	-.--
Caméras de surveillance	14'656.31	-.--
Renforcement de la digue	22'584.90	-.--
	617'100.61	**0.00**
SOUS-TOTAL	**3'136'980.25**	**133'884.50**
Investissements nets		**3'003'095.75**
TOTAL	**3'136'980.25**	**3'136'980.25**

Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement (I1)	2010	2011	Moyenne
(Autofinancement en % de l'investissement net)	113.3%	88.4%	100.8%

Valeurs indicatives

		I1	>=	5 - très bien
80%	=<	I1	<	4 - bien
60%	=<	I1	<	3 - satisfaisant (à court terme)
0%	=<	I1	<	2 - insuffisant
I1	<	0%		1 - très mauvais

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2010	2011	Moyenne
(Autofinancement en % des revenus financiers)	23.1%	14.6%	18.4%

Valeurs indicatives

		I2	>=	5 - très bien
15%	=<	I2	<	4 - bien
8%	=<	I2	<	3 - satisfaisant
0%	=<	I2	<	2 - insuffisant
I2	<	0%		1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2010	2011	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.4%	10.4%	10.4%

Valeurs indicatives

		I3	>=	5 - amort. suffisants
8%	=<	I3	<	4 - amort. moyens (à court terme)
5%	=<	I3	<	3 - amort. faibles
2%	=<	I3	<	2 - amort. insuffisants
I3	<	2%		1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2010	2011	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	16.8%	13.1%	14.9%

4. Endettement net par habitant (I4)	2010	2011	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	1516	982	1250

Valeurs indicatives

I4	<	3'000		5 - endettement faible
3'000	=<	I4	<	4 - endettement mesuré
5'000	=<	I4	<	3 - endettement important
7'000	=<	I4	<	2 - endettement très important
		I4	>=	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2010	2011	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	134.7%	117.5%	125.1%

Valeurs indicatives

I5	<	150%		5 - très bien
150%	=<	I5	<	4 - bien
200%	=<	I5	<	3 - satisfaisant
250%	=<	I5	<	2 - insuffisant
		I5	>=	1 - mauvais

En conclusion, nous pouvons qualifier la situation financière de la Commune comme saine, comme le démontrent les indicateurs financiers de l'Etat.

Les investissements importants de l'exercice ont pu être totalement autofinancés. Le résultat de 88.2% est dû à l'attribution à la réserve (Fr. 1'400'000). De plus, avec un amortissement de 10.4 % et un endettement net par habitant de Fr. 982.-, qualifié de faible, nous répondons de manière maximale à tous les critères du Canton.

Les comptes 2011 ont été adoptés par la Commission des Finances le 14 mai 2012 et par le Conseil municipal le 15 mai 2012.

Sonia Tauss
Vice Présidente
Présidente de la Commission des Finances

Mise au concours

La Commune de Port-Valais met au concours un poste de

Patrouilleur(euse) scolaire

Taux d'activité	:	temps partiel, entre 6 et 10 heures par semaine
Lieu de travail	:	Les Evouettes
Horaire	:	à convenir
Congé	:	toutes les vacances scolaires
Entrée en fonction	:	20 août 2012
Salaire	:	selon barème en vigueur

Les offres écrites, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une photo récente, doivent être adressées à l'Administration communale de Port-Valais, case postale 28, 1897 Le Bouveret, jusqu'au 31 mai 2012.

Instruction publique

PLAN DE SCOLARITE 2012-2013

Les vacances et les voyages sont à programmer en respectant scrupuleusement le plan de scolarité ci-après.
Rentrée : lundi 20 août 2012 (matin)

	début des congés	**reprise des cours**
Automne	mardi 23.10.2012 (soir)	lundi 05.11.2012 (matin)
Noël	vendredi 21.12.2012 (soir)	lundi 07.01.2013 (matin)
Carnaval	vendredi 08.02.2013 (soir)	lundi 18.02.2013 (matin)
St-Joseph	19.03.2013	
Pâques	jeudi 28.03.2013 (soir)	lundi 08.04.2013 (matin)
Ascension	mercredi 08.05.2013 (midi)	lundi 13.05.2013 (matin)
Pentecôte	vendredi 17.05.2013 (soir)	mardi 21.05.2013 (matin)
Fête-Dieu	30.05.2013	

Fin année scolaire : vendredi 21 juin 2013

Direction scolaire intercommunale

En septembre 2011, le Parlement valaisan a adopté la modification de la base légale concernant le statut du personnel enseignant. Les ordonnances y relatives sont en préparation auprès du Département. A partir du 1er septembre 2012, les enseignants des écoles primaires et du Cycle d'Orientation deviennent des employés d'Etat. En ce qui concerne la direction des écoles, la tâche incombe aux communes. Sur cette base, les Communes de St-Gingolph, Port-Valais, Vouvry et Vionnaz se réunissent pour la création d'une direction des écoles régionales portant sur toute la scolarité obligatoire. Nous avons mis au concours les postes et la population sera informée des nominations par voie de presse, le processus n'étant pas terminé à la mise sous presse du présent Bulletin d'Information.

Cette nouvelle organisation permettra d'offrir aux parents, élèves et enseignants un soutien professionnalisé durant la scolarité obligatoire.

Nous avons pris l'option d'opérer ce changement avant la fin de la législature, afin d'assurer une bonne continuité dans ce domaine. Durant la prochaine année scolaire, un défi majeur sera le transfert du Cycle d'Orientation dans les nouveaux locaux.

La présence physique des directeurs et directeurs adjoints sur chaque site sera indispensable et assurera la proximité avec le personnel enseignant. Toutefois, les bureaux se trouveront dans le nouveau bâtiment du CO, sis à l'avenue de la Gare à Vouvry.

Cycle d'Orientation régional du Haut-Lac

Les travaux ont subi un important retard suite à un recours contre une adjudication qui a été traité en finalité par le Tribunal Fédéral. Cette procédure a duré 8 mois et a eu des influences néfastes sur le planning très serré. Les travaux ont également été freinés durant la période hivernale très rigoureuse.

Il ne nous est de ce fait pas possible de maintenir le calendrier initial et la rentrée, prévue en août 2012, sera reportée au début de l'année scolaire suivante.

Actuellement, les travaux avancent à la satisfaction de tous et la fin de la construction de cet imposant bâtiment est programmée pour le printemps 2013, ce qui permettra un transfert des classes sans trop de stress.

Portes ouvertes Salle des combles Ecole des Evouettes

14 juin 2012 dès 19h00

La population est conviée à une visite des locaux rénovés. A cette occasion, le verre de l'amitié vous sera servi en présence des autorités communales et des artisans.

Cet espace deviendra prioritairement la nouvelle salle de répétition de plusieurs sociétés locales. Elle est également conçue pour des réunions et réceptions, selon les disponibilités.

Recherchons

Lecteurs ou lectrices pour l'activité parascolaire « Lire et faire lire » durant la période de novembre à avril.

Cette activité bénévole est idéale pour des grands-papas ou grands-mamans qui souhaitent offrir un peu de leur temps à nos écoliers (de l'école enfantine à la 3e primaire) et leur faire découvrir le plaisir de la lecture.

En cas d'intérêt, veuillez contacter Mme Marlène Dupertuis, Coordinatrice, au 024 481 54 44.

Echanges au CO de Vouvry: de Budapest à Bodnegg en passant par le Haut-Valais!

Le cycle d'orientation régional de Vouvry a vécu au rythme des échanges en cette fin du mois d'avril.

Les 4e étaient en Hongrie du 22 avril au 6 mai et accueilleront leur correspondant en juin.

11 élèves de 2e année participaient au traditionnel échange avec Bodnegg. Du 21 avril au 13 mai, les jeunes allemands ont suivi les cours au CO, ont participé à des excursions (Mines de sel à Bex et Alimentarium à Vevey) et ont séjourné dans les familles de leur correspondant.

Quant aux élèves de 1re année, ils ont participé du samedi 21 avril au dimanche 29 avril au programme « Deux langues, ein Ziel ». Ancré dans l'établissement depuis maintenant 5 ans, ce programme offre la possibilité aux élèves de séjourner dans le Haut-Valais avant d'accueillir leur correspondant chez eux.
Cette année 98 élèves y ont participé et sont allés découvrir les régions de Münster, Raron, Zermatt, Saas-Grund et Fiesch. Les élèves suivaient les cours normaux et les enseignants étaient encouragés à les intégrer au cours. Chaque centre organisait une excursion. Les élèves du Haut ont ainsi eu l'occasion de découvrir le Labyrinthe Aventure à Evionnaz.

Cette expérience portée par le BEL (Bureau des Echanges Linguistiques) permet aux jeunes de concrétiser leur apprentissage de la langue 2. Mais celle-ci ne s'arrête pas là, elle permet également à nos jeunes de découvrir une autre région du Valais, une autre culture, d'autres habitudes, une école « différente », de tisser des liens entre les deux régions linguistiques, …

Ce programme permet aussi d'intégrer tous les partenaires de l'école : les parents qui accueillent un enfant chez eux durant 5 jours et qui s'investissent pleinement durant le séjour du jeune haut-valaisan, les enseignants qui intègrent au mieux les nouveaux élèves, les autorités scolaires qui soutiennent ce projet et évidemment les élèves qui tiennent les premiers rôles dans ces échanges.

Tous se sont engagés pour faire de cette semaine une belle expérience de vie qui aura permis à nos jeunes de grandir….un peu plus !

Un grand Merci à tous les acteurs de cet échange !

Bruttin Pierre-Yves, responsable du Programme « Deux langues, ein Ziel », CO Vouvry

Travaux publics

Cimetière
La rénovation complète du cimetière touche à sa fin. Dans les semaines à venir, nous verrons la construction du jardin du souvenir, la pose d'une deuxième fontaine près du columbarium et la plantation d'une haie vive pour donner un cadre plus intime au cimetière des enfants. Enfin pour terminer, le règlement du cimetière a été adapté à la nouvelle situation. La nouvelle édition définit clairement les tâches incombant à la Commune et aux particuliers. Il précise, également, les modalités valables pour l'utilisation du jardin du souvenir. La principale modification réside dans le fait que, eu égard à la nature du sous-sol du cimetière et aux difficultés rencontrées pour creuser, les fosses doubles ne seront plus autorisées. Les taxes en vigueur depuis plus de 30 ans ont également été mises en concordance avec celles des communes valaisannes.

Traversée des Evouettes
Sous réserve de surprise de dernière minute, la construction du tunnel des Evouettes devrait débuter l'année prochaine. D'ores et déjà, il y a lieu de se poser la question de l'aménagement futur de la route actuelle à l'intérieur du village. Selon une étude sommaire effectuée par les services cantonaux, la circulation au centre du village devrait être ramenée à une valeur 10 fois inférieure à celle que nous connaissons aujourd'hui, soit environ 1000 à 1500 véhicules par jour au lieu des 15'000 que nous subissons. Le trafic poids lourds de 600 actuellement sera réduit aux seuls besoins locaux (trafic de livraison, etc.) et devrait rester largement en dessous des 100 passages.

Dans ce contexte, il y a lieu, avec les services spécialisés de l'Etat, de réfléchir à la mise en valeur de l'espace public situé le long de la route cantonale. C'est à cette occasion qu'il sera possible de donner une « touche villageoise » à la chaussée, tout en créant des aménagements renforçant la sécurité et en rendant l'itinéraire dissuasif. Sans oublier cependant, qu'en certaines occasions (accident, entretien du tunnel), la circulation pourrait tout de même être détournée à l'intérieur du village.
En fin de compte, il y aura lieu de modifier complètement la perception de cet axe routier, de réduire les largeurs de chaussée carrossable et, en créant des décrochements, de casser les parcours rectilignes. Toutes ces mesures devront permettre à terme aux Evouettouds de se réapproprier l'espace public tranquillisé.

En attendant cette situation idyllique, une analyse critique de la situation montre que dans le sens Vouvry – Bouveret la signalisation est aisément perceptible. Par contre, dans le sens Bouveret – Vouvry, il y a quasiment un signal tous les deux lampadaires, ce qui rend leur observation difficile. La traversée de la route à la hauteur de la salle Tauredunum représente un point sensible. A cet endroit et en plus des signaux lumineux mis en place dernièrement, il y a lieu d'étudier si des mesures complémentaires sont nécessaires.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
Les travaux vont reprendre incessamment. L'étape 2012 consiste à assainir la route de l'Eglise au Bouveret. Comme déjà annoncé, le chantier provoquera des perturbations importantes dans ce secteur. En travaillant par tronçon, l'entreprise limitera les nuisances au maximum mais d'ores et déjà les riverains et les usagers sont priés de faire preuve de compréhension.

Route du Tonkin au Bouveret / Route Sous les Batailles aux Evouettes
Un projet de mise en valeur des parcelles privées sises de part et d'autre de la route du Tonkin au Bouveret est en préparation. Le Règlement Communal des Constructions prévoit, entre autres, comme conditions le déplacement de la route vers les voies CFF, de manière à pouvoir se raccorder à la route construite l'année dernière. Un partage des coûts avec les promoteurs a été négocié et la Commune a prévu une participation de Fr. 500'000.- au budget 2012. Actuellement, la mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition et le dossier est à l'Etat en attente du permis de construire. Aujourd'hui, on s'aperçoit que, eu égard aux délais prescrits par la loi sur les marchés publics, on ne pourra pas commercer les travaux avant l'automne et, de ce fait, le chantier sera terminé seulement au printemps 2013.

Aux Evouettes, par contre, la commune est en possession de toutes les autorisations pour terminer la route de contournement du village « Sous les Batailles » en direction des Sévereux. De plus, le délai de 3 ans pour construire arrive à échéance le printemps prochain, ce qui signifie que cette route devra absolument être construite dans les 10 mois à venir.

Afin de ne pas bloquer inutilement une somme budgétée, il se pourrait donc que les travaux des Evouettes soient avancés et financés en partie par les Fr. 500'000.- prévus pour la route du Tonkin. Il va de soi que le solde nécessaire à l'achèvement de la route du Tonkin sera prévu au budget 2013.

Les Evouettes - Parc Tauredunum
La capacité du parc communal situé en face de la salle Tauredunum aux Evouettes est insuffisante. Lors des manifestations, les voitures sont parquées sur les espaces adjacents avec tous les désagréments et l'insécurité que cela provoque. Afin de remédier à cette situation dangereuse, la commune est actuellement en négociation avec le propriétaire de la parcelle contiguë, afin de trouver un arrangement par le biais d'un échange de parcelles. En cas d'accord de tous les intéressés, les changements de zone nécessaires à la réalisation de ce projet seront repris dans le nouveau plan des zones en préparation.

Commission de l'environnement

Collectage des ordures
Présenté à la population au printemps 2011, le nouveau concept de gestion des déchets a connu un coup de frein l'été passé. En cause, un arrêt du Tribunal Fédéral du 4 juillet 2011 dans lequel il rappelle que la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement (LPE), entrée en vigueur le 1er novembre 1997, précise que la charge des coûts doit être transférée par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes à ceux qui sont à l'origine des déchets urbains (principe du pollueur-payeur). En accord avec la doctrine, un délai de 3 à 5 ans constitue la limite pour la mise en œuvre d'une telle disposition. Or, en 2011, ce délai d'adaptation du droit était largement dépassé !
Cette décision du Tribunal Fédéral a passablement remis en cause le mode de financement des déchets en Suisse romande. Comme tant d'autres, nos Autorités ont attendu une prise de position du Conseil d'Etat qui est tombée en février 2012 et dans laquelle il confie à la Fédération des Communes Valaisannes la tâche d'établir des propositions de modèles de taxes.

Financement des déchets : ce qui pourrait changer
Actuellement, les frais liés à la gestion des déchets sont perçus sous forme de contributions déterminées par l'importance du bâtiment convertie en unités. La taxe est au minimum de Fr. 200.00. Les entreprises connaissent un régime un peu différent mais sont également soumises à des taxes.

Dans le futur, en application du principe du pollueur-payeur, le financement des déchets pourrait prendre la forme suivante :
- Une taxe de base annuelle destinée au financement des charges fixes, on entend par ce biais : financer tout ce qui est nécessaire au fonctionnement du service des déchets, soit les infrastructures, les charges de personnel, etc.
- Une taxe proportionnelle à la quantité de déchets : les formes les plus courantes sont la taxe à la levée ou au passage, au volume, au sac ou au poids. Chacune présente des avantages mais également des inconvénients.
- Une taxe complémentaire destinée à financer les frais engendrés par les déchets autres que les ordures ménagères et qui pourrait être encaissée l'année suivant leur survenance, soit une fois tous les frais comptabilisés.
- L'usage de l'impôt pour les frais non couverts mais dans une part congrue, car le système devrait être autofinancé.

Au jour de mettre sous presse, de nombreuses inconnues demeurent mais la direction générale est désormais connue ! Notre Commission de l'Environnement est toutefois convaincue qu'il faut que l'introduction d'un tel système ne peut être envisagée sans une concertation avec les communes avoisinantes. Les discussions sont engagées et vous serez régulièrement informés de leur teneur.

Les travaux en cours :
Les divers domaines qui touchent à la gestion des déchets sont intimement liés. Bien que la règlementation ne puisse être mise en œuvre rapidement, les autorités poursuivent dans la voie de la réduction des frais. Bien que souvent liées à d'importants investissements, les économies sont attendues par :
- La réduction du nombre de transports grâce à l'usage de bennes compactrices qui permettent le transport de tonnages 3 fois supérieurs à ceux d'une benne traditionnelle ;
- La réduction des tournées de collecte des ordures ménagères par l'aménagement de points de collecte proches du citoyen au moyen de conteneurs de grande capacité (Ecopoints) et l'optimisation des circuits de collecte en collaboration avec nos divers partenaires ;
- La réduction des frais liés à la déchetterie par un strict contrôle des personnes autorisées à y accéder ;
- La valorisation des déchets, soit la revente des matières telles que : les métaux, le papier ou le verre. Ces revenus sont largement dépendants des cours mondiaux et fluctuent parfois fortement ;
- La réduction des frais d'incinération (environ 1/3 en moins en 2012 par rapport à 2011) liée aux performances de la SATOM et à sa valorisation des énergies ;
- La réduction des tonnages d'ordures par la mise en place d'une collecte destinée à la reprise des restes d'aliments auprès des cuisines professionnelles.

En 2012, nous souhaitons réaliser les objectifs suivants :
- Installation de conteneurs de grande capacité dans les quartiers pour la collecte des ordures ménagères, du verre et du papier ;
- Installation, durant la bonne saison, d'une benne compactrice pour les ordures ménagères sur la place de parc vers les campings au bord du lac.
- Installation d'une signalisation des points de collecte ;
- Installation d'un contrôle des accès à la déchetterie.

Plus largement, nous cherchons tous les moyens propres à abaisser les coûts. Toutefois, notre responsabilité individuelle, soit de produire le moins de déchets possible en adaptant notre façon de vivre, influence positivement nos finances ainsi que l'environnement.

Gestion de la déchetterie

Le Président de la Commission de l'Environnement a pris bonne note du mécontentement d'une partie de la population au sujet de la gestion de la déchetterie.

L'ensemble du personnel des Travaux Publics de la Commune, appelé à intervenir dans ce domaine, signale lui aussi la difficulté de la tâche. Souvent les relations avec les usagers sont tendues, chacun cherchant à se débarrasser avant tout de ses déchets sans se préoccuper de l'organisation en place (le tri par exemple) et surtout sans tenir compte du règlement en vigueur.

Les entreprises de la place bénéficient d'un statut particulier qui leur donne accès à la déchetterie en devant respecter des volumes de déchets limités. Beaucoup d'abus sont signalés au travers des rapports de service. Dans le futur, le principe du pollueur-payeur imposera à ces entreprises d'éliminer elles-mêmes leurs déchets, qui par ailleurs sont déjà souvent facturés à leurs clients.

Dans l'idée d'améliorer le respect des personnes en général et le respect du règlement en particulier, un rappel des principes d'utilisation de ce service à la population sera distribué par le préposé de la déchetterie à chacun des usagers qui ne respectent pas les dispositions en vigueur.

L'ensemble de la Commission de l'Environnement, ainsi que les autorités sont conscientes des difficultés inhérentes à la réorganisation de la gestion des déchets sur un plan régional. Nous voulons donc croire à une attitude constructive et responsable de nos concitoyens.

Respecter les gens et les choses pour être respecté !

L'environnement : c'est l'affaire de chacun

Chers Habitants et Visiteurs, nous aimerions tous un village propre où il fait bon vivre pour y passer d'excellents moments.

Merci aux propriétaires de chiens de déposer les sacs aux emplacements prévus à cet effet.

Nous vous rendons attentifs au fait que le Règlement Intercommunal de Police prévoit des sanctions aux contrevenants (art. 25, 49 et 50).

Pour vos déchets, veuillez svp utiliser les nombreuses poubelles et Moloks.

La Commune vous remercie de respecter ces quelques recommandations.

Info Delta du Rhône

Plus que 3% de rives naturelles sur les deux cents kilomètres de rives du Léman, dont peu d'endroits où la faune est encore protégée des dérangements liés aux activités humaines.

Ces prochaines années, l'enjeu majeur du groupe « Milieux naturels » de la CIPEL consistera à tout mettre en œuvre pour encourager la consolidation du statut de la soixantaine de sites dignes de protection sur le pourtour du lac et leur revitalisation. A ce titre, le projet de revitalisation du delta du Rhône dans le cadre de sa troisième correction est un projet phare des plus prometteurs. Par ailleurs, le groupe va encourager les communautés et les privés à contribuer au maintien, voire à l'amélioration de la biodiversité en dehors de ces secteurs dans le cadre de la gestion des espaces verts et du développement de projets d'aménagement qui intègrent des objectifs de revalorisation des rives.

La problématique des espèces exotiques invasives occupera aussi la CIPEL, qui s'inquiète déjà du développement important de certaines plantes, telles que la renouée du Japon, qui menace la fragile diversité floristique du Léman.

Source : Info du BI de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman, Mars 2012.
Propos recueillis de Mme Romaine Perraudin Kalbermatter, biologiste au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du Canton du Valais.

Sincères félicitations

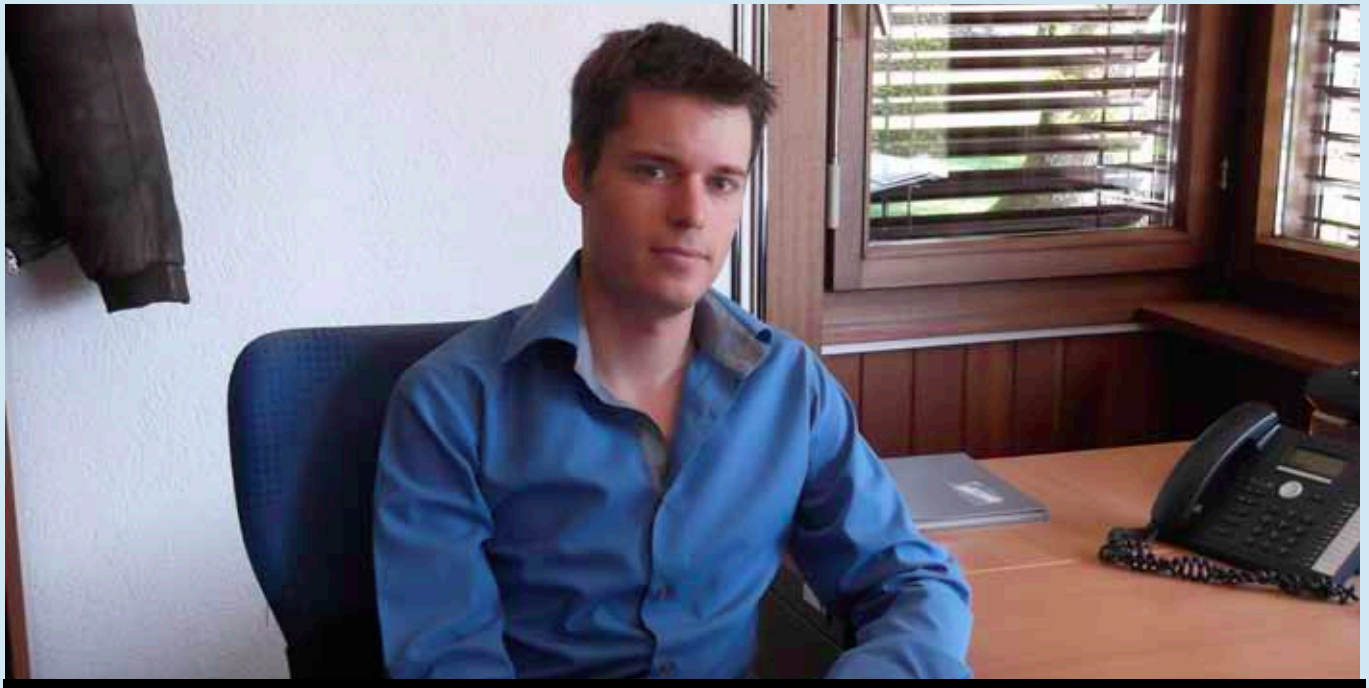

à notre collaborateur à l'Administration communale
M. Loïc Bussien
qui a réussi avec succès ses examens d'économiste d'entreprise à la HES-SO Valais.

Bibliothèque

Durant le mois de juillet, la bibliothèque est ouverte uniquement

le mercredi de 18h00 à 19h30.

Fermeture annuelle au mois d'août.
Ouverture normale dès le 20 août 2012.
Merci de votre compréhension et bonnes vacances.

Né pour lire

De quoi s'agit-il?
Réunir autour du livre des tout-petits et des adultes. Albums de littérature enfantine à la portée de tous. Bébés qui rampent et qui crapahutent, fratrie, humains de tout rivage… Il n'y a pas d'âge pour le partage.

C'est aussi pour les parents…
Lors de ces rencontres, les parents ont la possibilité d'entendre et d'exercer une autre langue : la langue du récit. Evoquer un souvenir, s'immerger ensemble dans un bain d'histoires...

Pour quel âge ?
Dès 6 mois

Où ?
à la Bibliothèque de Port-Valais

les Moussaillons

FERMETURES OFFICIELLES DE LA CRÈCHE

Pentecôte
du vendredi 25 mai 2012 au soir
au mardi 29 mai 2012 au matin
Fête Dieu
du mercredi 6juin 2012 à midi
au vendredi 8 juin 2012 au matin
Vacances d'été
du vendredi 13 juillet 2012 au soir
au lundi 13 août 2012 au matin
Assomption
du mardi 14 août 2012 au soir
au jeudi 16 août 2012 au matin

La Commission culturelle renouvelle sa
FAMEUSE ET CÉLÈBRE

EXPOSITION DES ARTISANS

Les **16**, **17** et **18** novembre 2012
à la salle des spectacles du Bouveret

Vous, les artistes qui égayez notre quotidien
venez nombreux exposer, vendre vos œuvres
et surtout partager votre passion.

Inscriptions jusqu'au 29 juin 2012
chez Sonia Tauss-Cornut
024/481 51 24

Le Port du Bouveret autrefois

Le Port du Bouveret aujourd'hui

Port
Station d'essence

La station nautique pourra être mise en service au mois de juin. Le projet avait été plébiscité lors de l'Assemblée Primaire de novembre 2010. Après une procédure d'environ huit mois pour obtenir le permis de construire, le premier coup de pioche a été donné en octobre 2011.
Les travaux ont débuté par le dragage du fond du lac pour assurer un tirant d'eau suffisant le long du ponton de la station. Les plaisanciers pourront s'y approvisionner en essence ou diesel. Les dépôts lacustres meubles, qui se situaient sous l'emprise de la nouvelle digue de protection, ont également été purgés, afin d'assurer une bonne assise à celle-ci. Des pieux métalliques de 20m de long ont ensuite été foncés pour supporter le ponton sur lequel seront disposées les pompes à carburants. Des pieux en béton doivent encore être mis en place pour le guidage des bateaux et pour supporter un nouveau débarcadère qui sera aménagé sur le parement extérieur de la digue. Il pourra accueillir des barques lémaniques.
A terre, les travaux ont débuté au mois d'avril de cette année. Il s'agissait, en particulier, de profiter de la période des basses eaux pour réaliser un cuvelage provisoire permettant la mise en terre, à sec, des citernes. En raison de la proximité des voies CFF et des matériaux du sous-sol, un pompage direct des eaux, dans le fond de fouille, ou un rabattement de nappe au moyen de puits filtrants n'était pas possible. Le risque de tassements incontrôlés était trop élevé. Un mur d'enceinte a alors été réalisé sur place et abaissé en terrassant le centre. En maintenant toujours en eau la fouille, le fond du cuvelage a été ensuite bétonné. Cet ouvrage terminé, l'eau a pu être pompée pour permettre le réglage du fond et la mise en place des citernes. L'opération a été rendue difficile par la présence de nombreux blocs qui gênaient la descente du cuvelage. La présence de ces blocs a néanmoins conforté le choix technique. Il aurait été impossible de mettre en place des palplanches. Le cuvelage en béton sera laissé en place, afin d'économiser le coût de sa démolition. Il pourra toujours servir le jour où les citernes devront être, pour une raison ou une autre, déterrées.
Deux citernes à double manteaux ont été mises en place. L'une pour le compte de la CGN et l'autre pour la station nautique. Elles répondent en tous points aux dernières normes en matière de protection de l'environnement. Les fuites éventuelles entre les deux parois des citernes pourront être détectées au moyen d'équipements électroniques. Le cuvelage provisoire en béton, laissé en place, constituera aussi une barrière de protection. Il évitera la dissémination d'hydrocarbures qui pourraient tout de même s'être infiltrés dans le sol. Toutes les conduites seront à double manteaux et munies de clapets de fermeture automatique en cas de rupture. Un barrage flottant pourra être rapidement déployé pour fermer le bassin de la station nautique en cas de débordement lors du remplissage du réservoir d'un bateau. Les eaux de ruissellement de la place de remplissage des citernes transiteront par un séparateur à hydrocarbures avec une capacité de rétention de 5m^3.
Un couvert réalisé en bordure du ponton permettra l'affichage du règlement et des consignes de sécurité de la station. Il abritera également l'automate à cartes de crédit et divers équipements de première intervention en cas d'incident. Le projet est cofinancé par le Canton qui prendra à sa charge le coût de la citerne de la CGN et du débarcadère réservé aux barques lémaniques.

Joyeux anniversaire!

à notre **centenaire** :

Mme Henriette Clerc, dite Miette, née le 18 mars 1912

et à notre **nonagénaire** :

Mme Rosine Levet, née le 09 avril 1922

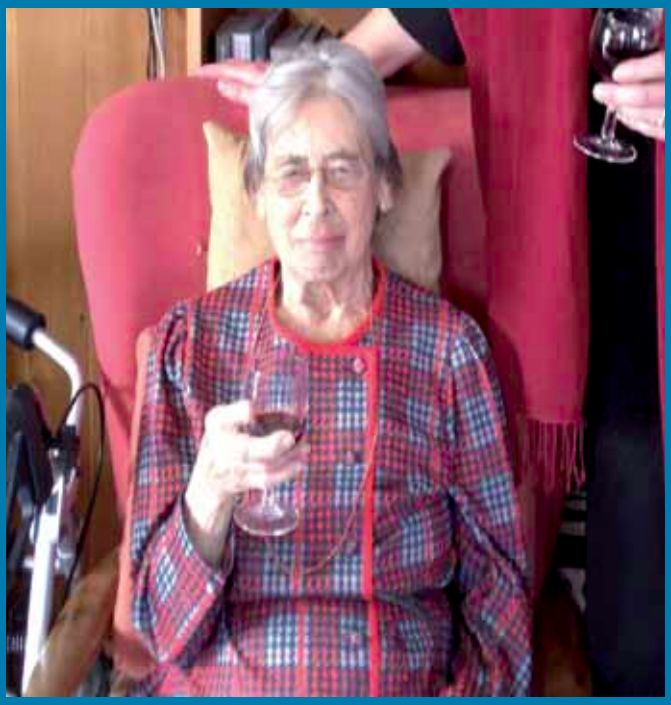

Nous profitons de cette occasion pour leur transmettre toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux pour les années à venir.

M17 : Match Suisse-Danemark

Le complexe sportif du Bout du Lac a reçu ce printemps les équipes des M17 du Danemark et de la Suisse. Ces deux équipes se sont entraînées et deux matchs amicaux ont été organisés.

EN AVANT-PREMIERE

BIENVENUE AUX COMMUNES RIVERAINES ET VOISINES
A LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DU CHANTIER DE LA H144
Rennaz - Les Evouettes
Samedi 6 octobre 2012

Aux habitants des communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve, Port-Valais et Vouvry

Madame, Monsieur,

Commencé à l'automne 2009, le chantier de la nouvelle route H144 entre Rennaz et Les Evouettes touche à sa fin.

Les ouvrages les plus importants sont pratiquement terminés. Les derniers travaux vont porter sur l'achèvement du viaduc sur le Rhône (fini en juin), le giratoire des Evouettes côté Valais et la partie Est de la route de la plaine côté Vaud.

Dans ces conditions, la nouvelle route transchablaisienne sera mise en service le 8 novembre 2012, conformément au planning.

En avant-première, nous avons le plaisir de vous convier à la **journée portes ouvertes du 6 octobre 2012**, organisée spécialement à l'intention des habitants des communes riveraines du chantier. D'ores et déjà, nous vous invitons à inscrire cette date dans votre agenda. Vous recevrez de plus amples informations courant septembre 2012.

Vous remerciant de la patience et de la compréhension dont vous avez témoigné pendant les trois ans de ce grand chantier, nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les services des routes des Cantons de Vaud et du Valais

Service des routes du Canton du Valais
Arrondissement 3, Bas-Valais
Rue du Léman 29 bis 1920 Martigny

Service des routes du Canton de Vaud
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

www.vd.ch/h144

Inauguration du complexe sportif

L'inauguration aura lieu en 2 phases :

- **14 juillet 2012 :** match de football de gala entre le FC Benfica Lisbonne et un autre grand club européen

- **21 juillet 2012 :** inauguration officielle selon programme ci-dessous :

- 08h30: Informations aux équipes
- 09h00 : Début du tournoi multisports
- 11h00 : Démonstration de pétanque
- 11h30 : Partie officielle et apéritif
- 12h30: Pause – Repas
- 13h30: Démonstration d'athlétisme
- 14h00: Reprise du tournoi
- 16h00: Fin du tournoi
- 16h30: Remise des prix
- 17h00: Match de gala de beach-volley

Tournoi multisports

Désirez-vous faire partie d'un tournoi inédit ? Pour ce faire, la formule est simple :
Trouvez parmi vos amis, connaissances, familles ou entreprises, une équipe de 10 personnes parmi lesquelles 2 doivent savoir jouer au beach-volley, 6 au football et 2 à la pétanque. De plus, les joueurs pourront participer aux 3 épreuves d'athlétisme (les 5 meilleurs résultats compteront pour le classement).
Dans chacune de ces disciplines, vous accumulerez des points, ce qui vous permettra de figurer au classement général.

Inscription

Nom de l'équipe : .....

Capitaine équipe : .....

Joueur N° 2 : ..... **Joueur N° 3 :** .....

Joueur N° 4 : ..... **Joueur N° 5 :** .....

Joueur N° 6 : ..... **Joueur N° 7 :** .....

Joueur N° 8 : ..... **Joueur N° 9 :** .....

Joueur N° 10 : .....

- La finance d'inscription est de Fr. 20.- par personne. Repas de midi inclus. Le nombre d'équipes est limité.
- Information sur le déroulement du tournoi : fabrice.76@swissrider.ch ou 076 381 29 83.

Délai d'inscription : 30 juin 2012